

## DÉCISION N° 2026-111- J

**Objet :** Décision portant délégation de signature de Madame Claire Rossi, directrice de l'UTC, à Madame Isabelle Cailleau, directrice à la transition écologique et à l'engagement sociétal de l'UTC à compter du 22 juin 2026

**La directrice de l'université de technologie de Compiègne,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'arrêté de Madame la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 18 novembre 2022, portant nomination de Madame Claire Rossi aux fonctions de directrice de l'UTC à compter du 8 décembre 2022 ;

Vu l'article 12 des statuts de l'UTC ;

Vu l'article 24 du règlement intérieur de l'UTC ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'UTC en date du 18 juin 2026 ;

### **DÉCIDE**

#### **Article 1 : délégation de signature en matière administrative**

Délégation est donnée à madame Isabelle Cailleau à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences :

- Les documents administratifs relevant du champ d'application de la direction à la transition écologique et à l'engagement sociétal de l'UTC ;
- les formulaires d'accident du travail des étudiants accueillis temporairement en vertu d'une convention au sein de la direction à la transition écologique et à l'engagement sociétal de l'UTC.

#### **Article 2 : responsabilité en matière d'inventaire**

Responsabilité est donnée à Madame Isabelle Cailleau en matière de détention, de comptabilité des biens et de mises à jour de l'inventaire pour les biens affectés à la direction à la transition écologique et à l'engagement sociétal de l'UTC.

#### **Article 3 : étendue de la responsabilité en matière d'inventaire**

La responsabilité financière et comptable en matière de détention, de comptabilité des biens et de mises à jour des inventaires consiste à coordonner et mettre en œuvre les dispositions relatives aux immobilisations et à l'inventaire.

A ce titre :

- le responsable veille à la mise en œuvre des règles de l'établissement sur la gestion budgétaire et comptable ainsi que le suivi des biens comptabilisés pour la direction à la transition écologique et à l'engagement sociétal (entrée et sortie des biens) ;
- le responsable met en œuvre le suivi des inventaires des matériels détenus dans la direction à la transition écologique et à l'engagement sociétal ;
- le responsable désigne un gestionnaire des biens plus particulièrement chargé de corrélérer périodiquement l'inventaire détenu dans la direction à la transition écologique et à l'engagement sociétal à partir du système

d'information physique figurant sur le portail ENT. Il sera le correspondant de la direction des affaires financières pour le suivi des inventaires.

**Article 4 : prise d'effet de la présente décision**

Les dispositions de la présente décision prennent effet à compter du 22 juin 2026.

**Article 5 : affichage de la présente décision**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des personnels et des usagers par une publication sur le site internet de l'établissement, dans un espace dédié et affichées de manière permanente au sein de la direction à la transition écologique et à l'engagement sociétal de l'UTC.

**Article 6 :**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

La directrice de l'UTC,



Claire Rossi

original : service des affaires générales  
copies : présidence  
Rectorat  
direction à la transition écologique et à l'engagement sociétal  
  
diffusion : générale  
rubrique « actes réglementaires »